

Lettre du gouvernement allemand à Gaston Thorn (Bonn, le 17 septembre 1982)

Légende: Le 17 septembre 1982, le gouvernement fédéral allemand expose à Gaston Thorn, président de la Commission européenne, les problèmes que soulève l'adhésion de l'Espagne et du Portugal aux Communautés européennes.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Emanuele Gazzo, EG. Elargissement de la Communauté. Adhésion à la Communauté européenne de l'Espagne et du Portugal, 23/06/1982 - 19/02/1985, EG 128.

Copyright: Tous droits réservés

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_du_gouvernement_allemand_a_gaston_thorn_bonn_le_17_septembre_1982-fr-0fedfaf5-77e3-4410-a624-701c2d234a31.html

Date de dernière mise à jour: 06/02/2014

Lettre du Gouvernement fédéral à Gaston Thorn (Bonn, 17 septembre 1982)

Monsieur Gaston E. Thorn
Président de la Commission des
Communautés européennes,
200, rue de la Loi
1049-Bruxelles

Monsieur le Président,
Mon cher Gaston,

Je vous remercie pour votre lettre du 10 juillet 1982.

Répondant à votre demande je vous envoie en annexe, l'exposé des problèmes que soulève, selon le Gouvernement fédéral, l'élargissement des Communautés européennes.

Ce qui me tient particulièrement à cœur - et je crois qu'il y va de l'intérêt de l'Europe toute entière - c'est de renforcer l'évolution démocratique dans ces pays, conformément au vœu de leurs populations, grâce à une coopération rapide des gouvernements portugais et espagnols dans le cadre du Conseil des Communautés européennes et de la Coopération Politique Européenne.

Par ailleurs, je n'ignore pas que le problème de l'adaptation des structures économiques, dans l'intérêt des deux parties, exige de longues périodes transitoires. La question de la libre circulation, en particulier, appelle un règlement tenant compte des graves problèmes que connaissent actuellement ces pays.

L'accroissement de la contribution nette allemande ainsi que le fait que la République fédérale soit le seul pays apportant une contribution nette substantielle au budget de la Communauté constituent un problème qui revêt de plus en plus d'importance. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté lors du dernier Conseil européen de Bruxelles, sur le fait que le plafond de 1% de la TVA doit être respecté, même en cas d'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Les besoins financiers accrus liés à l'élargissement doivent être incorporés dans le système actuel des ressources propres en tenant compte des périodes transitoires à prévoir.

J'espère que ces données contribueront à alléger la tâche de la Commission.

Formule de politesse.

Annexe

Objet: Elargissement de la Communauté au Sud

1. Le Gouvernement fédéral estime que les problèmes de l'élargissement de la Communauté au Sud ne se résument pas à la solution indispensable des problèmes d'ordre économique, social, financier et institutionnel que soulève l'adhésion du Portugal et de l'Espagne. En effet, il faut aussi considérer que la stabilité de la Péninsule ibérique en tant que partie de l'Occident démocratique représente un intérêt vital de la Communauté, que cette dernière jouit de prestige politique auprès des deux pays candidats et qu'elle doit donc passer avec succès l'épreuve de l'élargissement vers le Sud. La cohésion de la Communauté souffrirait autant d'un refus de s'engager dans l'entreprise avec le sérieux nécessaire ou d'une politique de temporisation que d'un élargissement réalisé sans la volonté et la capacité de résoudre concrètement les difficultés concomitantes et de les surmonter en commun. En d'autres termes, il ne faut pas que les préoccupations suscitées par les problèmes intérieurs pose l'élargissement au Sud à la Communauté relèguent au second plan les soucis infiniment plus grands de l'Espagne et du Portugal. A cet égard également, la solidarité est indispensable. Les conséquences politiques, stratégiques et même économiques qu'aurait le refus

déstabilisateur de l'entrée de la Communauté européenne au Portugal et à l'Espagne risquent en définitive d'être beaucoup plus graves que les difficultés de l'élargissement au Sud. Au reste, ce serait manquer de vision que d'oublier, à force de ne considérer que les difficultés de cet élargissement, les avantages économiques et politiques qu'il contient en puissance pour l'ensemble de la Communauté et chacun de ses Etats membres.

2. Le Gouvernement fédéral persiste à croire qu'il est indispensable que les négociations d'adhésion aboutissent aussi rapidement que possible.

3. Les négociations d'adhésion doivent avoir pour objectif de conférer aux deux candidats à la même date l'adhésion pleine et entière avec tous les droits et obligations qu'elle comporte. Il conviendra de prévoir dans les domaines sensibles des périodes transitoires plus longues pour tenir compte des problèmes qui se rattachent à cette adhésion tant pour la Communauté que pour les pays adhérents et qui sont devenus d'autant plus difficiles à résoudre que la situation économique actuelle est défavorable. Ces périodes transitoires devraient permettre non seulement de retarder quelque peu les adaptations progressives réciproques mais aussi de les faciliter.

4. L'élargissement ne saurait conduire à l'affermissement de la Communauté qu'à condition de garantir ses capacités fonctionnelles économiques et de sauvegarder en même temps les perspectives de nouveaux progrès de l'intégration économique. Or, ces conditions ne seront réalisées que si les grands principes économiques de la Communauté, qui sont ceux d'une économie de marché, et qui se traduisent essentiellement par la libre circulation des biens, des services et des facteurs de production, sont conservés. Cela ne vaut pas seulement pour le marché intérieur : une Communauté à Douze doit continuer de développer ses relations avec le monde dans la ligne d'une politique de libre échange, et toute velléité protectionniste devra être combattue. Le Gouvernement fédéral est d'avis qu'il importe d'arrêter dans ses grandes lignes cette orientation fondamentale de la Communauté élargie dès avant l'adhésion. A cet effet, il n'est pas absolument indispensable que tous les problèmes soient réglés d'avance jusqu'au moindre détail, surtout s'il faut prévoir des périodes transitoires plus longues.

Il importera néanmoins de trouver, dès avant l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, des solutions concrètes pour l'adaptation du patrimoine commun des produits agricoles méditerranéens et pour les régimes transitoires des Traités d'adhésion. Les répercussions financières doivent elles aussi être quantifiables dès avant l'adhésion. Ces conditions remplies, la Communauté pourra résoudre plus aisément les autres problèmes de l'adhésion au fur et à mesure de son développement normal. Cette façon de procéder permettrait aussi d'éviter là un retard inacceptable de l'adhésion.

5. Le besoin de financement supplémentaire résultant, compte tenu du surcroît de recettes, de l'élargissement de la Communauté devra être intégré dans le système actuel des ressources propres, l'allongement des périodes transitoires étant également pris en considération. Par ailleurs, le principe arrêté lors des discussions sur le Mandat, à savoir que la part des charges de la PAC dans les dépenses totales de la Communauté devra être réduite à long terme et que la progression des dépenses agricoles devra rester nettement inférieure à la croissance des ressources propres, doit rester d'application après l'adhésion. Il faudra donc restructurer les politiques communautaires, notamment la PAC, de façon à écarter tout danger de surproduction et d'explosion des coûts agricoles, eu égard, en particulier, aux négociations d'adhésion. A cet effet, les forces du marché doivent pouvoir jouer davantage, et surtout sur les marchés des produits méditerranéens.

6. La République fédérale attache une importance toute particulière au volet social des négociations d'adhésion. En effet, l'accroissement de la proportion d'étrangers dans la population, l'apparition de ghettos, le chômage massif surtout des travailleurs étrangers et des jeunes étrangers et un certain manque de possibilité d'intégration sont autant de problèmes brûlants. Aussi importe-t-il de prévoir une longue période transitoire pour leur ôter leur acuité dans la question de la libre circulation des travailleurs espagnols et portugais. Il faut rappeler à ce propos le problème des allocations familiales, toujours pendant. Le régime actuel (principe du pays d'emploi, sauf pour la France) devrait être remplacé par la règle du pays de résidence à l'échelon de la Communauté.

7. Il ne faut pas que cet élargissement au Sud grève excessivement les relations que nous entretenons au niveau des échanges commerciaux, des préférences et de la coopération avec nos partenaires dans le monde et en particulier avec ceux du bassin méditerranéen. S'il est vrai que nous pouvons espérer une certaine compréhension de la part de nos partenaires commerciaux et surtout des plus grands, du fait que cet élargissement vers le Sud sert les intérêts de tout le monde occidental, il n'en reste pas moins que nous devons en tout état de cause contrer à temps tout risque de réactions protectionnistes. Nous devons notamment encore dégager à l'intention des partenaires du bassin méditerranéen avec lesquels la Communauté entretient des relations préférentielles, des formules qui leur laissent des débouchés adéquats sans aggraver encore les difficultés internes de la Communauté (par exemple, le problème des surplus et du financement) par le recours à des instruments dirigistes (par exemple, des garanties d'achat).

8. Dans le domaine institutionnel, l'élargissement au Sud risque moins de créer de nouveaux problèmes que d'accentuer ce qui existe. La question de la capacité de décision du Conseil se pose avec d'autant plus d'acuité dans une Communauté à Douze. Les propositions formulées sur ce point dans le cadre d'une initiative de l'Italie et de l'Allemagne à propos d'un nouvel Acte européen apparaissent donc comme particulièrement actuelles. C'est à la Commission qu'il devrait appartenir de soumettre de nouvelles propositions concernant le renforcement de sa position. Il est en tout cas certain qu'une Commission qui comptera 17 Membres après l'adhésion de l'Espagne et du Portugal aura des difficultés considérables à répartir efficacement les tâches et les compétences et à garder la cohésion.